

Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement
Départemental



N° 3 du 9 mai 2016
Publié le 13 mai 2016

Recueil des Actes Administratifs



Ordre du jour

Comité syndical du 9 mai 2016



Procès-verbal du débat d'orientation budgétaire du 14 mars 2016	4
Procès-verbal du Comité syndical du 14 mars 2016	8
Prévisionnel de la programmation artistique 2016 – 2017.....	12
Droits d'inscriptions 2016 – 2017.....	15
Opérations administratives et comptables suite à un sinistre	17

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 9 mai 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 21 avril 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Madame Christine JOLY, directrice administrative
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

Etaient absents excusés :

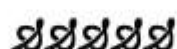
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale



Procès-verbal

Comité syndical du 14 mars 2016

Débat d'orientation budgétaire 2016



Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué par lettre individuelle du 2 mars 2016, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absentes ;

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

- Approbation du procès-verbal de séance du 14 décembre 2015
- Rapport n° R-2016-01 – Débat d'orientation budgétaire 2016

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 9 heures sous la présidence de Monsieur Robert LAURENTI.

Approbation du procès-verbal de séance du 14 décembre 2015

Le PV du 14 décembre 2015 est soumis à l'approbation des élus.

Adopté à l'unanimité

Rapport n° R-2016-01 – Débat d'orientation budgétaire 2016

Le rapport relatif aux orientations budgétaires 2016 est présenté. La présentation démarre par **les dépenses de la section de fonctionnement**. Il est à noter que le conseil départemental met à disposition gratuitement un véhicule pour le régisseur vacataire, permettant ainsi une économie substantielle pour le Conservatoire.

Pierre SUZOR remercie le Département.

Sur la masse salariale, une légère diminution de 1.78 % est prévue par rapport à 2015 s'expliquant par deux départs à la retraite. Par rapport au document d'orientation envoyé aux élus, deux éléments d'informations supplémentaires ont été intégrés :

- départ à la retraite d'un rédacteur à compter du 1/09/2016
- fin d'un contrat aidé au 30/09/2016 et communication du montant salarial si cet agent était intégré dans l'effectif du conservatoire.

Ces deux éléments n'ont pas été intégrés dans les orientations budgétaires.

Il est précisé que le rédacteur souhaitant faire valoir ses droits à la retraite n'aura pas atteint l'âge limite de 65 ans et qu'il pourrait donc changer d'avis d'ici le mois de juillet prochain.

François MONIN observe que ces situations sont fréquentes au Conseil départemental car lorsque les agents ont la communication du détail de leur dossier, ils se rendent souvent compte que le montant de pension n'est pas ce qu'ils attendaient ou encore que quelques mois supplémentaires d'activité permettraient d'obtenir une majoration de pension intéressante.

Il est donc nécessaire de rester prudent.

Il est précisé que cet agent est à temps partiel (62 %) et qu'il ne souhaite pas reprendre à temps complet en prévision de son départ à la retraite. Ce poste ne sera pas remplacé.

Pour le poste d'accueil de Digne, il est précisé que la fin du contrat aidé est au 30/09/2016 et qu'il ne sera pas possible de le renouveler. Il est rappelé qu'un poste permanent doit être pourvu par agent titulaire. Il n'est pas possible de maintenir un contractuel pendant des années. D'une part, le recours à des contractuels nécessite une formation dispensée par l'agent titulaire en place et représente une charge de travail importante surtout en période d'inscriptions. D'autre part, il est nécessaire de redistribuer les tâches assurées par le rédacteur partant à la retraite au 1/09/2016 et dont le poste sera supprimé.

La solution proposée serait d'intégrer cet agent en qualité d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire sur un poste à temps non complet (28 heures).

L'impact financier pour ces deux postes serait :

- coût de rémunération chargée sur 12 mois pour le rédacteur à temps partiel (62%) partant à la retraite - 27 378 €
- coût de rémunération chargée sur 12 mois d'un adjoint administratif stagiaire à 28 heures + 19 870 €

François Monin observe que sur un poste de 1^{er} grade en catégorie C, il est possible de stagiairiser un agent tout en notant que ce n'est pas la seule solution. Une réorganisation pourrait être envisagée par une mobilité d'un agent positionné à Manosque vers Digne.

Christine JOLY précise que le recours à des contractuels à 28 heures semaine pour un salaire net inférieur à 900 € ne permet pas une stabilisation de l'effectif. La mobilité d'un agent de Manosque sur Digne-les-Bains semble difficile car la future retraitée est positionnée sur Manosque. Sur cette antenne, un adjoint administratif est en position de longue maladie et l'on ignore quand il reprendra son activité. Il est précisé que l'antenne de Manosque enregistre un taux d'arrêt maladie important pour une équipe administrative de 5 agents (la future retraitée comprise).

Christine JOLY indique que les propositions de création d'un poste d'AEA trompette à 8 heures et de stagiarisation d'un agent feront l'objet d'un rapport au mois de juin. L'évocation de ces situations permet de poser une prévision budgétaire dans le cadre du débat d'orientation mais ne constitue pas une décision.

Les temps partiels sont évoqués pour 2016.

En intégrant les deux situations supplémentaires (retraite et stagiarisation), la masse salariale 2016 enregistrerait une diminution de 72 701 euros.

Les recettes de fonctionnement sont évoquées.

Les participations des trois financeurs figurant dans le rapport ont fait l'objet d'une réunion de cadrage budgétaire en janvier 2016. Pour DLVA et CCABV, elles enregistrent une légère diminution par rapport à 2015. Malgré le dépôt de deux dossiers de subvention, il a été jugé plus prudent de ne pas faire figurer un montant de participation pour l'Etat.

François MONIN indique que l'Etat, par le biais du Préfet, a relancé le Département sur la possibilité de constituer un contrat cadre de consolidation culturelle dans lequel le soutien conjoint au fonctionnement du conservatoire serait évoqué.

Christine JOLY précise que la demande de RV élus/DRAC n'a pas fait l'objet pour l'instant de réponse certainement dans l'attente d'une réponse sur le renouvellement ou pas de la labellisation.

François MONIN répond qu'objectivement il n'y aurait pas de raison valable pour que la labellisation ne soit pas renouvelée.

Pascal ANTIQ n'est pas du même avis car il pense qu'il est pratiquement impossible de recouvrer des ressources car l'Etat fera le choix de privilégier les grands établissements tels qu' Aix-en-Provence, Marseille.

François MONIN indique que selon des informations assez récentes, l'Etat interviendrait sur des établissements situés en milieu rural.

Les droits d'inscriptions sont estimés à 201 000 € pour 2016. Pour 2015, on enregistre un excédent de fonctionnement de 165 340 €. L'excédent a été abondé en partie par une augmentation des recettes de 55 160 € consécutive aux modifications apportées à la grille tarifaire. Néanmoins, il a été observé que l'augmentation était mal répartie en fonction des

tranches de revenus. Une simulation sera faite à la rentrée 2016 basée sur le quotient familial.

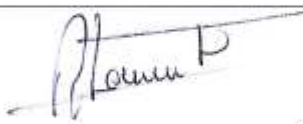
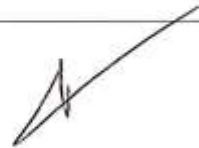


Pierre SUZOR souhaite savoir s'il y a eu des récriminations au niveau des parents. Christine JOLY répond que cela a été relativement limité. Les augmentations précédentes de 2.5 % représentaient quelques euros et étaient indolores. La création d'une tranche supplémentaire de 30 000 € s'est traduite par une augmentation assez conséquente pour certains et a provoqué quelques remarques. Francois Monin demande si cela s'est traduit par une diminution des inscriptions. La réponse est non car l'effectif est resté stable.

Les dépenses et recettes d'investissement terminent la présentation des orientations budgétaires.

Il est rappelé que lors du comité syndical du 14 décembre 2015, avait été présenté un prévisionnel d'acquisition d'instruments afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention. A ce prévisionnel d'achat d'instruments ont été rajoutés des matériels. Le montant est estimé à 48 279.49 €.

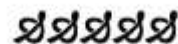
Le débat d'orientation budgétaire est terminé.

La séance est clôturée à 10 heures.

Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	
Pascal ANTIQ, Représentant DLVA	Absent



Procès-verbal Comité syndical du 14 mars 2016



Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 10 heures dûment convoqué lettre individuelle du 2 mars 2016, le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint

Etaient absentes ;

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

Ordre du jour

Points soumis à l'approbation

Rapport n° R-2016-02 – Approbation du compte administratif 2015
Rapport n° R-2016-03 – Reprise du résultat de l'exercice 2015
Rapport n° R-2016-04 – Approbation du budget primitif 2016
Rapport n° R-2016-05 – Tableau des biens à réformer
Rapport n° R-2016-06 – Contrat de ville de Digne-les-Bains – Orchestre de quartier

Le quorum étant atteint, la séance démarre à 10 heures.

Points pour information

Demande de reconnaissance d'un diplôme ;
Droits d'inscriptions pour la rentrée 2016

ssss

Approbation du compte administratif 2015

Les différents éléments du CA sont présentés.

En fonctionnement :

Le montant total des recettes s'élève à 2 418 997.31 €.
Le montant total des dépenses s'élève à 2 493 803.77 €
Le résultat de clôture est de 165 339.87 €.

En section d'investissement

Le montant total des recettes s'élève à 51 880.02 €.
Le montant total des dépenses s'élève à 36 042.28 €
Le résultat de clôture est de 68 077.94 €.

Le compte administratif est en tout point identique au compte de gestion.
Le compte administratif est soumis au vote des élus.

Adopté à l'unanimité

Reprise du résultat de l'exercice 2015

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture constaté au compte administratif 2015 au BP 2016 de la façon suivante :
165 339.87 € en section de fonctionnement ;
68 077.94 € en section d'investissement.
Cette affectation du résultat de clôture est soumise au vote des élus.

Adopté à l'unanimité

Approbation du budget primitif 2016

Les différents éléments du BP 2016 sont présentés.

En fonctionnement :

Le montant total des recettes et des dépenses est prévu à 2 507 332.32 €.

En section d'investissement

Le montant total des recettes et des dépenses est prévu à 110 434.61 €.

Le budget primitif 2016 est soumis au vote des élus.

Adopté à l'unanimité

Tableau des biens à réformer

Une liste de biens à réformer est soumise au vote des élus.

Adopté à l'unanimité

Contrat de ville de Digne-les-Bains – Orchestre de quartier

Dans le cadre de l'appel à projets de la ville de Digne-les-Bains, le conservatoire propose la mise en place d'un orchestre de quartier, projet regroupant 8 enseignants. Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'Etat.

Pierre SUZOR souhaite que soit inscrit sur la délibération le fait que l'action menée par le conservatoire est conditionnée à l'octroi des subventions de la commune et de l'Etat.

Question diverse n° 1 – Demande de reconnaissance d'un diplôme

La situation de l'agent est relatée.

Question diverse n° 2 – Droits d'inscriptions pour la rentrée 2016

Il ne devrait pas y avoir de comité au printemps mais plutôt en juin. Habituellement, la proposition d'augmentation ou pas des droits d'inscription était présentée au printemps afin que les tarifs soient opérationnels dès fin mai puisque la campagne de pré-inscriptions démarre à ce moment-là.

La question posée est de savoir si le comité souhaite procéder à une augmentation pour la rentrée 2016 sachant que les modifications apportées à la grille tarifaire en 2015 ont permis une forte augmentation mais aussi quelques récriminations. D'autre part, l'audit diligenté par le Département a pour objectif, entre autres, de proposer une politique tarifaire plus adaptée. Ne serait-il pas plus opportun de ne pas augmenter les droits d'inscriptions et d'attendre les conclusions de l'audit et d'effectuer une simulation à partir du quotient familial ?

François MONIN indique que le rendu de l'audit doit être réalisé au 31 mars 2016. Effectivement, il pourrait y avoir une révision de la politique tarifaire en 2017. Néanmoins, une augmentation peut parfaitement être décidée par les élus pour la rentrée prochaine.

Pascal ANTIQ abonde dans le sens d'une augmentation.

Pierre SUZOR évoque l'hypothèse de ne pas augmenter sur les tranches hautes compte tenu de leur augmentation importante en 2016 et d'augmenter un peu sur les autres tranches.

Pascal ANTIQ estime qu'il serait judicieux que les résultats de l'audit soient présentés en comité.

Robert LAURENTI souhaite savoir à quel moment est prévue cette présentation.

François MONIN indique que le rendu auprès du Président du Conseil départemental et de la Présidente est prévu au 31 mars. Sur les audits réalisés auprès des structures ou services du département, une phase contradictoire est réalisée avec la structure auditée. La phase dite de contradictoire est d'un mois environ. Ensuite le rapport d'audit est notifié.

Il est proposé de tenir un comité syndical au mois de mai afin de présenter les droits d'inscriptions et éventuellement les résultats de l'audit.

La séance est clôturée à 12 heures.

Robert LAURENTI, 1 ^{er} Vice-Président Représentant DLVA	
Pierre SUZOR, 2 ^{ème} Vice-Président Représentant CCABV	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Sylvie AILLAUD, Représentante CCABV	
Pascal ANTIQ, Représentant DLVA	Absent

Délibération n° D-2016-07

OBJET : Prévisionnel de la programmation artistique 2016–2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la délibération n° 06 (4/07/12) en date du 4 juillet 2012 décidant d'arrêter le montant de la programmation artistique annuelle au taux de 1.7 % du budget de fonctionnement de l'année en cours ;

Vu la délibération n° 2016-04 du 14 mars 2016 relative à l'adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2016 ;

Exposé des motifs –

Conformément à la délibération du 4/07/2012 fixant le taux de l'enveloppe de la programmation à 1.7 % du budget de fonctionnement de 2 507 332 €, le montant est de 42 624 €.

Le 1^{ER} Vice-Président présente le prévisionnel de la programmation artistique. Le montant est estimé à 24 650 €.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le prévisionnel de la programmation artistique 2016 – 2017 estimé à 24 650 €, montant se situant dans la limite maximum de 42 624 €, dont le détail est joint en annexe ;
- **-Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 ;
- **d'autoriser** Le 1^{er} Vice- Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 9 mai 2016.
P/La Présidente du syndicat mixte de gestion
Le 1^{ER} Vice-Président,

Robert LAURENTI.

Prévisionnel programmation artistique 2016 - 2017 voté en Comité syndical du 9 mai 2016

INTITULE	DATE	LIEU	NATURE DES DEPENSES	RECETTES	COUT	DIGNE	MANOSQUE	Département
Concert d'ouverture de Saison	8 octobre 2016	Digne CCRC	Logistique matériel	0	145	645		
			Divers		500			
René Char - Master class Trotigon et/ou Seb Martel	#####	Digne CCRC	Rémunération artiste	0	1 200	1 200		
Stage danse - Manosque ID Double	29/30 novembre	Manosque JLBleu	Stage 28 ou 29 nov. 1h30 à 2h Annexe ou JLB Nb d'élèves en fonction de la salle	0				
Stage danse - Index - Hip hop	10 février 2016	Manosque JLBleu	Master classe 9 février 1h30 à 2h + répétition publique à 14h le 10 ouverte aux écoles de Manosque et au conservatoire					
Journées musiques et danses traditionnelles	16-17 décembre 2016	Digne Palais des congrès	Régie son & lumière	700	2 000	2 290		
			Logistique matériel		290			
Concert des professeurs - Baroque et improvisation	20 janvier 2016	Digne CCRC	Financement CCRC	2 000		145		
			Logistique matériel		145			
Week-end musical	1er avril 2017	Manosque JLBleu	Logistique et matériel					
			rémunération artistes		2 000		2 000	
Symphonique	à définir	à définir	Logistique matériel et rémunérations		1 000			1 000
Rencontres départementales Vents	A définir	A définir	Logistique et rémunérations		1 000			1 000
Rencontres départementales Cordes	A définir	A définir	Logistique et rémunérations		1 000			1 000

Spectacle danse	17 - 18 mars	Manosque JLBleu	Car - costumes -agents sécurité - logistique	400	2 500		2 500	
Commémoration 14-18	à définir	à définir	Rémunération "les Grandes Bouches"		3 000	3 000		
Fêtes vénitiennes - Projet sur deux ans	2017 2018		Logistique, costumes, rémunérations		1 000			1 000
Projet "opéra" Chœur départemental conservatoires 04 et 05	2017 2018							
Cité solidaire	Mai 2017	Digne	Logistique matériel		145	145		
Portes ouvertes	7 juin 2017	Digne	Logistique matériel		145	145		
Portes ouvertes	14 juin 2017	Manosque	Logistique matériel		145		145	
Rencontres chorales - EN					1 000		1 000	
Rencontres cinéma		CCRC Digne						
Animations-concerts - chant- choral - Education nationale	mai - juin		Logistique, divers		2 000			2 000
Interventions en milieu scolaire			Animations scolaires		5 000			
Report de la programmation 2014-2015			Logistique matériel		435			5 435
				3 100	24 650	7 570	5 645	11 435

Délibération n° D-2016-08

OBJET : Droits d'inscriptions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Exposé des motifs –

Il est proposé de procéder à une augmentation des droits d'inscription de 1.5 %, 2 % et 2.5 % ou de ne pas augmenter les droits d'inscription.

Lors du débat, les élus évoquent également la possibilité d'une augmentation de 5 % des droits d'inscription.

Des modifications concernant le règlement des inscriptions sont également proposées.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver une augmentation des droits d'inscription à hauteur de 5 % sur la base de la grille tarifaire jointe en annexe ;

- **D'approuver** les modifications du règlement des inscriptions ;

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	1	0	0
2	CCABV	2	0	0
4	Département	2	0	0

D'autoriser le 1^{er} Vice- Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 9 mai 2016.
P/La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Le 1^{ER} Vice-Président,

Robert LAURENTI.

Délibération n° D-2016 -09

OBJET : Opérations administratives et comptables suite à un sinistre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

Le 21 mars 2016, il a été constaté un vol de biens du Conservatoire. Cette infraction a fait l'objet d'une déclaration auprès du commissariat et d'une déclaration de sinistre auprès de la MAIF, l'assurance du conservatoire.

Le montant des biens volés s'élève à 2 324 €. L'indemnisation proposée par la MAIF est de 1 260 €.

Il est nécessaire de procéder à la sortie de ces biens de l'inventaire du Conservatoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la sortie des biens suivants de l'inventaire :

Compte	N° inventaire	Fin d'amort.	Désignation	Valeur d'acquisition	Motif
2188	2012-02	2022	Basse IBANEZ ATK 1200-NT	1 090.00	Vol
2188	2014-04	2029	1 amplificateur guitare acoustique AEA COMPACT 60 ACAJOU	949.00	vol
60632			Pack de cymbales SABIAN B8	285.00	vol
				2 324.00	

D'autoriser le 1^{er} Vice- Président du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 9 mai 2016.
P/La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Le 1^{ER} Vice-Président,

Robert LAURENTI.